



Initiateurs : État, Domaine national de Chambord

Lancement de l'opération : 6 Novembre 2019

Objectif : obtenir la labellisation « Grand Site » pour le domaine de Chambord et ses alentours. Ce label garantit l'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des sites.

Principe : Grand Chambord a déjà élaboré son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en s'appuyant en partie sur la méthodologie préconisée par l'État pour la gestion des « Grands Sites ». Cela permet notamment de les préserver des dégradations naturelles et humaines, mais aussi de développer le territoire. L'ambition est de pouvoir accueillir au mieux les touristes dans une optique de développement durable. Différentes actions sont déjà envisagées dans le cadre de l'Opération Grand Site (restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite, favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants...).